



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes
de discrimination à l'égard
des femmes**

Distr. générale
6 mai 2014
Français
Original : anglais

**Comité pour l'élimination de la discrimination
à l'égard des femmes**

**Examen des rapports présentés par les États parties
en application de l'article 18 de la Convention**

**Cinquièmes rapports périodiques des États parties
dus en 2012**

Érythrée*

* Le présent rapport n'a pas été revu par les services d'édition.

14-03989X (F)



Merci de recycler 



Résumé analytique

1. Le Gouvernement de l'État d'Érythrée renvoie à sa précédente présentation de l'ensemble, réunis en un seul, de ses premier, deuxième, troisième et quatrième rapports périodiques sur les progrès accomplis, jusqu'à 2010, vers la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le présent rapport périodique couvre la période 2009-2012 et tient compte également des recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW/C/ERI/CO/3).

2. Comme il a été abondamment traité de la plupart des définitions ainsi que des questions d'ordre législatif et réglementaire dans les derniers rapports, le présent rapport concerne les progrès accomplis dans les divers programmes. Toute mesure de politique générale ou toutes mesures spéciales se rapportant aux articles 1 à 4 dont il faut faire rapport sont présentées dans les programmes respectifs. C'est pourquoi le présent rapport est à lire en ayant égard aux quatre rapports périodiques passés.

3. Durant la période sur laquelle porte le rapport, le Gouvernement a continué à mettre en œuvre les dispositions de la Convention concurremment avec les grandes politiques de développement national et celles des dispositions des autres conventions internationales qu'il a signées. Durant la période considérée, il s'est attaché au développement du capital humain, assurant la sécurité alimentaire du pays, la croissance économique, les progrès de la sécurité sociale et de la justice sociale. Les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), notamment en matière d'égalité des sexes, d'éducation et de santé, ont été encourageants.

4. Il va sans dire que l'Union nationale des femmes d'Érythrée (UNFE) a mené la coordination des enjeux d'égalité des sexes en général et a été chargée par le Gouvernement de surveiller la mise en œuvre de la Convention en son nom.

5. Il ne fait pas de doute que la crise économique mondiale a présenté d'immenses problèmes qui ont eu pour effet de ralentir le rythme des progrès obtenus par les divers programmes de développement. Toute réalisation est à apprécier à l'aune de ces problèmes et du fait que l'Érythrée est une jeune et nouvelle nation en développement.

6. Le fait que le pays connaît une situation qui, sans être une situation de guerre n'est toutefois pas une situation de paix, qu'il est par ailleurs l'objet de circonstances d'origine externe défavorables, à quoi viennent s'ajouter des irrégularités climatiques, n'est pas non plus sans avoir un impact.

7. Les crises économiques qui ont marqué la précédente période considérée n'ont rien perdu de leur intensité dans celle que nous considérons ici. Et pourtant, le pays a fait des progrès notables dans toutes les sphères sociales et économiques.

8. Malgré l'amélioration générale, la documentation à base de données ventilées par sexe est encore faible dans certains compartiments des secteurs public et privé.

9. Dans l'établissement du présent rapport périodique, toutes les structures gouvernementales et organisations de la société civile ont été consultées et elles sont intervenues tout au long du processus. Des ateliers à vocation consensuelle ont été

tenus avant la finalisation du présent rapport, ce qui leur a permis d'apporter à l'œuvre une contribution très appréciable.

Deuxième partie

Articles 1-3

Définition de la discrimination et mesures de politique générale prises

10. Le Gouvernement de l'État d'Érythrée renvoie à ses précédents rapports (rapports périodiques 1-4) et indique qu'il n'y a pas eu de nouvelles définitions de la discrimination ou de mesures de politique générale prises suite à ce qui a été dit.

11. Il convient de noter que l'examen de la législation relative aux codes civil et pénal dont il a déjà été fait état est toujours en cours. De même, l'examen de la loi sur le travail jusqu'ici en vigueur est en cours et des progrès sont faits dans la définition et l'articulation des parties qui appellent révision.

Troisième partie

Article 4

Mesures spéciales

12. Les mesures de discrimination positive visant à réserver un tiers des sièges à divers niveaux des organes électifs que le Gouvernement a introduites continuent à être appliquées. Les processus électoraux actifs qui ont eu lieu durant la période sur laquelle porte le rapport concernent les juges des tribunaux communautaires ainsi que les conseils des villages et des sous-régions. Le Gouvernement a également donné son adhésion aux mesures spéciales visant à assurer une représentation des femmes dans les diverses structures de l'État, notamment au poste de Ministre, de Directeur général, d'Administrateur régional, et dans les relations extérieures. Il n'y a toutefois pas eu de changement majeur dans ces derniers postes. Il faudra attendre voir ce qu'il en adviendra lors des processus de réorganisation des institutions de l'État prévus pour bientôt.

Article 5

Mesures relatives aux rôles correspondant à des stéréotypes sexistes

13. L'Union nationale des femmes d'Érythrée n'a cessé de mener des campagnes par voie de séminaires, d'ateliers et de formations pour lutter contre des stéréotypes sexistes inscrits par la tradition dans la société érythréenne. Les stéréotypes relatifs aux rôles de l'un et l'autre sexe vont de l'organisation de la famille aux relations sociales, économiques et politiques plus larges entre les sexes à tous les âges, et cela dès l'enfance.

14. Outre la campagne de l'Union nationale des femmes d'Érythrée, diverses institutions gouvernementales, mais principalement le Ministère de l'éducation, le

Ministère du travail et de la prévoyance sociale et le Ministère de la santé ont, pour faire largement connaître les dispositions des Conventions, mis en place divers programmes éducatifs de sensibilisation aux méfaits des stéréotypes et aux droits des femmes. Diverses instances gouvernementales, dont le Ministère de l'agriculture, le Ministère de la terre, de l'eau et de l'environnement, le Ministère de l'énergie et des mines, le Ministère de l'information ainsi que l'Union nationale des femmes d'Érythrée et autres organisations civiques comme la Confédération nationale des travailleurs érythréens et l'Union nationale des jeunes et des étudiants érythréens, ont mis en œuvre des programmes et des projets qui facilitent le changement dans les rôles marqués par des stéréotypes sexistes. Il est important aussi de noter que les valeurs fondamentales des droits de la personne entrent dans le cadre plus large de l'enseignement de la morale dans toutes les écoles.

15. Le Ministère du travail et de la prévoyance sociale a, comme institution chef de file, en collaboration avec ses partenaires sociaux du Gouvernement et les organisations non gouvernementales, mené la lutte contre les stéréotypes sexistes qui ont cours parmi les enfants et les parents, tout en mettant en œuvre la Convention relative aux droits de l'enfant. Les petits systèmes de micro-crédit ciblent en particulier les femmes et visent à élever leur participation directe aux activités économiques et à en finir avec les stéréotypes quant aux rôles dévolus à l'un ou à l'autre sexe. La participation des femmes à des sports et activités récréatives, précédemment l'apanage des hommes, contribue à la réalisation d'une percée dans le combat contre les stéréotypes sexistes dans l'attribution des rôles.

Article 6

Traite des femmes et exploitation de la prostitution

16. Comme on l'a indiqué dans les précédents rapports, la loi protège les femmes contre les crimes de traite et de contrebande. La traite des personnes est un phénomène auquel l'Érythrée a récemment été exposée. On ne connaît pas le nombre de femmes touchées par ce phénomène relativement nouveau. Pourtant, le Gouvernement érythréen a pris des mesures de lutte contre la traite des personnes en créant un front commun avec les États voisins et en demandant expressément au Secrétaire général de l'ONU de l'aider dans la recherche et la poursuite des auteurs de ce crime exécrationnel.

17. On considère la prostitution comme un comportement indécent qui est socialement honni. Le Gouvernement s'est employé à en éliminer la pratique comme mode de vie et à mettre fin à toute exploitation et dégradation des femmes qui en font métier. La prostitution n'est pas une activité déclarée en Érythrée. Cependant, le Gouvernement ne ménage pas ses efforts, se mettant, notamment, à tenter de dissuader celles qui se livrent à des activités sexuelles à des fins commerciales, de les réhabiliter et de les trouver par des programmes de travail décent. L'Union nationale des femmes d'Érythrée mène des campagnes de sensibilisation contre la prostitution et les dangers que représente l'exploitation des femmes. En outre, afin d'empêcher les femmes de se livrer au commerce du sexe, on leur recherche des activités génératrices de revenu. S'il y a peut-être aujourd'hui un petit nombre d'endroits tenus secrets pour le commerce du sexe, le pays ne compte pas de bordels opérant au grand jour comme tels.

Article 7

Les femmes en politique et dans la vie publique

Tableau 1
Répartition par sexe des cadres supérieurs de l'Administration

Cadre administratif	Année 2009			Année 2012		
	Total	Femmes	Femmes (pourcentage du total)	Total	Femmes	Femmes (pourcentage du total)
Assemblée nationale	150	33	22,0	150	33	22,0
Ministres	17	4	23,53	17	4	23,53
Gouverneurs régionaux	6	1	16,67	6	1	16,7
Directeurs généraux	88	6	5,67	54	4	6,9
Directeurs	280	58	20,7	245	26	10,6
Chefs de service	1 397	950	31,9	424	150	35,4
Ambassadeurs	30	0	0,0	29	0	0,0
Consul général	14	0	0,0	10	0	0,0
Premier Secrétaire	33	3	10,0	28	2	6,7
Juges de la Haute Cour	35	4	11,4	18	4	22,2
Juges des tribunaux régionaux	114	12	10,5	71	9	12,6
Juges des tribunaux communautaires	0	0	0,0	947	300	37,7
Total	2 164	1 071		1 999	533	26,7

18. Comme il n'y a pas eu de réorganisation majeure des institutions gouvernementales durant la période considérée dans le rapport, il n'y a pas eu de changements marquants dans la composition hommes/femmes des cadres supérieurs de l'Administration. Le changement le plus notable s'est produit dans les tribunaux communautaires dont les postes sont pourvus par élections locales. Les femmes y représentaient 37,7 %. D'une manière générale, les femmes occupent 26,7 % des postes, réservés et non réservés, aux cadres supérieurs de l'Administration.

Article 8

Représentation au niveau international

Tableau 2
Les femmes et les hommes dans les affaires internationales

Poste	Année 2009			Année 2012		
	Total	Femmes	Femmes (pourcentage)	Total	Femmes	Femmes (pourcentage)
Ministre	1	0	0,0	0	1	0,0
Directeur général	7	2	28,6	7	2	22,2
Directeur	12	3	25,0	17	4	23,5

Poste	Année 2009			Année 2012		
	Total	Femmes	Femmes (pourcentage)	Total	Femmes	Femmes (pourcentage)
Chef de service	25	4	16,0	16	4	25,0
Ambassadeur	30	0	0,0	29	0	0,0
Consul général	14	0	0,0	10	0	0,0
Premier Secrétaire	30	3	10,0	28	2	7,1
Deuxième Secrétaire	24	0	0,0	20	1	5,0
Troisième Secrétaire	4	2	50,0	8	1	12,5
Attachés	2	0	0,0	1	0	0,0
Total	149	135	9,4	14	125	10,1

19. Comme pour les cadres supérieurs de l'Administration, la représentation des femmes dans les affaires internationales est demeurée plus ou moins la même en 2013 qu'en 2008. Ceci indique qu'il n'y a pas eu de changements majeurs dans l'affectation des postes dans le Ministère des affaires étrangères.

Article 9 Nationalité/Citoyenneté

20. Le Gouvernement de l'État érythréen renvoie au quatrième rapport périodique où il a été abondamment traité des aspects juridiques et pratiques des questions de nationalité/citoyenneté. Il n'y avait rien de nouveau à dire concernant ces questions (art. 9), sauf que les droits qui ont été juridiquement élaborés ont continué à être appliqués sans problèmes durant la période considérée.

Quatrième partie

Article 10 Éducation

21. Le Ministère de l'éducation s'est vu confier pour tâche d'améliorer la qualité de l'éducation ainsi que d'élargir l'accès des diverses couches de la population à l'éducation. Un nouveau programme qui vise à faciliter l'accès à l'éducation dans les endroits éloignés et difficiles à atteindre contribue à permettre aux femmes, aux handicapés et, d'une manière générale, aux enfants géographiquement défavorisés, d'arriver plus facilement à s'instruire.

22. Cet effort s'est manifesté par l'ouverture de nouvelles écoles de niveau élémentaire, intermédiaire et secondaire dans tout le pays. En rapprochant les écoles des familles des élèves des divers niveaux on contribue à faire baisser le taux des décrochages scolaires. De plus, l'existence d'écoles mobiles dans les régions nomadiques a permis aux jeunes nomades des deux sexes de se scolariser.

23. Les données présentées dans les tableaux suivants montrent les progrès réalisés de 2009/10 à 2011/12 dans les écoles de niveau préscolaire, élémentaire, intermédiaire et secondaire d'après l'enquête effectuée par l'Office de statistique et d'évaluation en 2010.

Tableau 3
Niveau préprimaire : taux net de scolarisation par année 2009/2010 – 2011/2012

Année	Groupe d'âge 5-6			Total net de scolarisation			Taux net de scolarisation		
	Total	Sexe M	Sexe F	Total	Sexe M	Sexe F	Total	Sexe M	Sexe F
2009/10	133 259	69 838	63 526	27 163	14 071	13 092	20,4	20,1	20,6
2010/11	133 756	69 925	63 829	29 990	15 404	14 586	22,4	22,0	22,9
2011/12	145 775	75 847	69 928	28 952	14 801	14 151	19,9	19,5	20,2

24. Comme le montre le tableau 4, il n'y a pas eu, au niveau préscolaire, de tendance particulière dans le taux net de scolarisation des deux sexes pendant les années scolaires 2009/10 à 2011/12. Dans un premier temps, le taux de scolarisation des filles a augmenté de 2,3 % de 2009/10 à 2010/11 pour tomber de 2,7 % l'année suivante.

Tableau 4
Niveau élémentaire : Taux brut et net de scolarisation par année et par sexe 2009/10 – 2011/12

Année	TBS			TNS		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
2009/10	69,50	62,30	66,10	51,40	47,60	49,60
2010/11	97,30	86,70	92,30	73,10	67,50	70,40
2011/12	104,20	93,00	99,00	79,70	73,40	76,80

25. Le taux net de scolarisation des filles au niveau élémentaire a manifesté une tendance constante à la hausse durant la période quadriennale des années scolaires 2009/10 à 2011/12. Le taux net d'inscriptions scolaires des filles a augmenté de 21,4 % durant la période triennale considérée. La croissance est encourageante encore qu'il reste toujours un écart de 6,3 % en faveur des garçons.

Tableau 5
Niveau intermédiaire : Taux net de scolarisation par année
et par sexe 2009/2011/12

	TBS			TNS		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
2009/10	52,40	44,40	48,50	30,00	28,00	29,20
2010/11	66,72	56,23	61,62	33,10	30,80	32,00
2011/12	72,30	62,10	67,30	39,70	36,80	38,30

26. Le taux global net de scolarisation a crû de 4,6 % de 2009/10 à 2011/12. Il a également, en valeur nette, crû de 1,2 % durant la même période. Alors que celui des garçons croissait de 0,6 %, celui des filles croissait de 1,8 %. En raison de ce qui précède, l'écart de taux net de scolarisation entre garçons et filles est revenu de 4,1 % en 2009/10 à 2,9 % en 2011/12.

Tableau 6
Niveau secondaire : Taux net de scolarisation par année
et par sexe 2009/2011/12

	TBS			TNS		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
2009/10	27,00	19,60	23,40	17,70	13,60	15,70
2010/11	39,51	29,51	34,52	27,95	22,42	25,19
2011/12	36,30	27,00	31,70	24,40	19,80	22,10

27. Le taux net de scolarisation des filles dans le secondaire est passé de 13,4 % en 2008/09 à 22,4 % en 2010/11, mais il est descendu à 19,8 % en 2011/12. L'écart entre garçons et filles demeure presque constant aux alentours de 5,5 %. À noter que, pour les garçons et les filles, le taux net de scolarisation a baissé en 2011/12 par rapport à la précédente année scolaire.

28. Les chiffres relatifs au taux global net de scolarisation et au taux net ont joué au yo-yo pendant la période triennale considérée. Ceci vaut pour les garçons comme pour les filles. La différence de taux net de scolarisation entre garçons et filles dans le secondaire est revenue de 6,5 % à 4,6 % durant la période triennale considérée.

Tableau 7
**Taux de fréquentation des établissements d'enseignement technique
 et professionnel par sexe et par année**

Année	Niveau avancé/Intermédiaire		
	F	Total	% F
2009/10	591	1 304	45,3
2010/11	713	1 992	36,6
2011/12	1 128	2 520	44,8

29. La fréquentation des écoles professionnelles et techniques par le sexe féminin a marqué des progrès, atteignant 44,8 % en 2011/2012.

30. Il y a certes participation des deux sexes dans tous les domaines d'étude dans le Centre national de formation professionnelle, mais il y a des filières comme comptabilité, gestion et administration du matériel, protection des terres et des eaux et phytologie dans lesquels l'élément féminin prédomine. Par contre, le sexe masculin prédomine dans d'autres domaines, comme le bâtiment, le dessin industriel, l'électricité, la menuiserie, la plomberie et la construction mécanique lourde. Le taux global de scolarisation des filles dans le Centre national de formation professionnelle durant la période scolaire 2009/2012 était de 43 %.

Éducation des besoins spéciaux

Tableau 8
**Fréquentation des établissements d'éducation des besoins spéciaux
 par sexe et par année**

École Année	Année					
	École pour aveugles			École pour sourds		
	Total	Sexe F	% Sexe F	Total	Sexe F	% de femmes
2009/10	54	12	22,2	175	63	36
2010/11	48	11	22,9	136	69	50,7
2011/12	52	15	28,8	124	61	49,2

31. Alors que le taux d'inscriptions féminines dans l'école pour aveugles demeure très faible, ce taux, dans l'école pour sourds, a presque atteint le stade de parité avec celui des inscriptions masculines. Le pourcentage de fréquentation féminine de l'école pour aveugles reste figé à près d'un quart.

Éducation des adultes

Tableau 9

Alphabétisation des adultes : Inscrits et persévérants par sexe et par année

Année académique	Participants inscrits			Participants persévérants			% d'éléments F
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	
2008/09	42 749	4 081	46 830	33 087	2 750	35 837	92,3
2009/10	36 639	3 550	40 189	28 736	2 661	31 397	91,5
2010/11	40 828	5 297	46 125	31 292	3 793	35 085	89,2
2011/12	47 449	4 255	51 704	37 043	2 737	39 780	93,1

32. Le taux global d'inscriptions dans le programme d'alphabétisation des adultes a généralement chuté durant la période considérée pour le rapport du fait que la population alphabète a augmenté. Il est encourageant de voir que les taux d'inscriptions et de persévérance se sont constamment situés au-dessus de 90 %, avec participation masculine d'environ 10 %. Dans ce programme, la participation des femmes dépasse de loin celle des hommes, ce qui compense le désavantage des femmes dans le système ordinaire d'éducation.

33. Le taux d'alphabétisation est bien plus élevé pour les femmes jeunes que pour celles qui sont plus âgées. En 2010, environ 70 % des femmes de 15 à 19 ans étaient alphabètes, contre environ 90 % des hommes du même âge. Pour les femmes de 15 à 49 ans, le taux d'alphabétisation était d'environ 30 %, contre environ 64 % chez les hommes du même âge [NSO, 2010]. Les femmes et les hommes plus jeunes ont plus de chances d'être alphabètes et d'atteindre des niveaux plus élevés d'éducation que les femmes plus âgées, le pourcentage d'hommes qui sont alphabètes étant plus élevé que celui des femmes. Les programmes d'éducation des adultes se sont appliqués à éliminer l'analphabétisme et on constate que les femmes sont de plus en plus nombreuses à y participer.

Tableau 10

Programmes d'éducation des adultes (Éducation permanente et centres de réadaptation)

Année académique	Inscrits			Persévérants		
	Sexe F	Total	% F du total	Sexe F	Total	% F du total
2009/10	1 111	2 626	42,3	979	2 190	44,7
2010/11	2 425	5 989	40,5	1 934	3 977	48,6
2011/12	1 742	5 803	30,0	1 425	4 448	32,0

34. Le nombre de femmes et d'hommes inscrits dans le programme d'éducation permanente des adultes est généralement en augmentation. Le nombre absolu de ceux qui ont suivi le programme jusqu'au bout a, lui aussi, augmenté régulièrement durant les trois dernières années. À la différence du programme d'alphabétisation des adultes, le nombre de femmes inscrites et le taux de persévérance correspondant ont fluctué et sont demeurés au-dessous de ce qu'il est pour les hommes.

Tableau 11
Inscriptions à l'Institut érythréen de technologie (EIT) par sexe

Année	Éducation			Ingénierie			Sciences		
	Total	F	% F	Total	F	% F	Total	F	% F
2009/10	528	233	44,1	2 262	349	15,4	1 094	370	33,8
2010/11	1 569	421	26,8	2 544	459	18,0	1 677	700	41,7
2011/12	980	247	25,2	2 681	492	18,4	1 694	697	41,1

35. Le nombre d'hommes et de femmes inscrits à l'Institut érythréen de technologie est en augmentation. Le pourcentage de femmes inscrites à la faculté d'ingénierie a généralement marqué une tendance à la hausse alors qu'il est généralement en baisse à la faculté des sciences de l'éducation. Le taux d'inscription des femmes dans les sciences oscille constamment.

Tableau 12
Inscriptions à la faculté des sciences de la mer et de technologie

Année	Femmes		
	Total	Nombre	%
2009/10	550	73	13,3
2010/11	641	90	14,0
2011/12	580	102	17,6

36. Les inscriptions féminines au collège des sciences de la mer et de technologie ont augmenté en chiffres absolus et relatifs durant les quatre dernières années (entre 2009/10 et 2012/13).

Tableau 13
Inscriptions au collège d'agriculture par sexe

Année	Femmes		
	Total	Nombre	%
2009/10	1 142	366	32,0
2010/11	1 377	434	31,5
2011/12	1 574	584	37,1

37. Le taux d'inscription des femmes au collège d'agriculture est monté progressivement jusqu'à atteindre 38,4 %, contre 32 % il y a 4 ans.

Tableau 14

Inscriptions à la faculté de commerce et d'économie par sexe

<i>Année</i>	<i>Total</i>	<i>Femmes</i>	
		<i>Nombre</i>	<i>%</i>
2009/10	1 439	412	28,6
2010/11	1 226	369	30,1
2011/12	1 389	459	33,0

38. De même, les inscriptions féminines au collège de commerce et d'économie sont en augmentation constante.

Tableau 15

Inscriptions à la faculté des lettres et des sciences sociales (Adi Keih) par sexe

<i>Année</i>	<i>Total</i>	<i>Femmes</i>	
		<i>Nombre</i>	<i>%</i>
2009/10	658	150	22,8
2010/11	774	203	26,2
2011/12	740	184	24,9

39. Les inscriptions féminines à la faculté des lettres et des sciences sociales sont passées de 22,8 % en 2009/10 à 40,5 % en 2011/12.

Tableau 16

Inscriptions à la Faculté de médecine Orotta

<i>Année</i>	<i>Total</i>	<i>Femmes</i>	
		<i>Nombre</i>	<i>%</i>
2009/10	259	57	22,0
2010/11	302	73	24,2
2011/12	320	83	25,9

40. Les inscriptions féminines à la faculté de médecine Orotta ont fait apparaître une croissance légère mais régulière durant les quatre dernières années (2009/10 à 2011/12).

Tableau 17
Inscriptions à la faculté des sciences de la santé

<i>Année</i>	<i>Total</i>	<i>Femmes</i>	
		<i>Nombre</i>	<i>%</i>
2009/10	1 158	317	27,4
2010/11	1 259	401	31,9
2011/12	1 394	497	35,7

41. Le taux d'inscriptions des femmes à la faculté des sciences de la santé est passé de 27,4 % à 35,7 % au cours des trois dernières années. La rapide tendance positive des inscriptions féminines dans les diverses sciences de la santé comprenant pharmacie, laboratoire médical, soins infirmiers, anesthésie, radiologie, etc. est très encourageante.

Article 11

Emploi

42. Le Ministère du travail et de la prévoyance sociale s'emploie, avec la collaboration des secteurs public et privé, à réduire et éliminer le chômage et à créer des moyens de subsistance durables pour les socialement désavantagés, ce qu'il fait notamment en créant des possibilités d'emploi pour les plus vulnérables, une attention spéciale étant portée aux personnes handicapées, aux femmes désavantagées et en particulier aux familles de martyrs.

43. Durant la période considérée dans le rapport, le Ministère s'est efforcé de placer les demandeurs d'emplois dans les divers secteurs économiques et sociaux. Il a assuré des formations et fourni une aide par le microcrédit aux femmes économiquement désavantagées dans le but de les aider à devenir leur propre employeur et à se constituer un revenu.

44. Comme le montre le tableau 24 ci-dessous, de 2010 à 2012, le Ministère a, en association avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Ministère du commerce et de l'industrie, l'UNICEF et le Fonds mondial, dispensé une formation à 259 femmes désavantagées, comme en tissage (239), en céramique (02), en fabrication et réparation de filets de pêche (18), et cela dans le but de valoriser la femme.

Tableau 18
Formation professionnelle assurée aux femmes par le Ministère du travail et de la prévoyance sociale et l'Union nationale des femmes érythréennes

	<i>MTPS</i>	<i>UNFE</i>	<i>Total</i>
Tissage	239	563	802
Céramique	20	15	35
Artisanat	na	1 760	1 760
Total	259	2 338	2 597

Source : Ministère du travail et de la prévoyance sociale.

45. Outre la formation dispensée par le MTPS, il y en a d'autres, de court et moyen terme, qui sont assurées par les administrations locales et les antennes locales des ministères. Cela comprend la fabrication de fours, la conservation du bois de feu, le tissage et l'agriculture.

Participation des deux sexes à la main-d'œuvre

46. Des efforts ont été engagés en vue d'étudier la participation des deux sexes à la main-d'œuvre dans des divers secteurs de l'économie du pays. Mais la chose n'a pas été facile faute de recensement de la population et d'enregistrement des emplois. La majeure partie de la main-d'œuvre est engagée dans le secteur agricole rural et le secteur informel, d'où la difficulté d'obtenir des données exactes ventilées par sexe.

47. Le tableau 25 ci-après donne une estimation de la main-d'œuvre dans les établissements du secteur déclaré. Les femmes en représentent 45,7 % en 2012. Toutefois, il convient de noter que la majorité des femmes qui travaillent se trouvent dans des emplois peu qualifiés et faiblement rémunérés.

Tableau 19
Taux d'emplois par année

Année	Pourcentage	
	Hommes	Femmes
2009		
2012		
2011	55,0	45,0
2012	54,3	45,7

Source : Ministère du travail et de la prévoyance sociale.

48. Le taux d'emplois des femmes s'achemine lentement vers la parité avec celui des hommes. On constate que les femmes sont de plus en plus nombreuses à quitter leur foyer pour aller travailler dans divers établissements commerciaux et industriels.

Tableau 20
Pourcentage de femmes dans la population active par âge

Sexe	Âge en années			
	18-25	26-39	40-59	Plus 60
Hommes	44,5	46,7	60,2	90
Femmes	55,5	53,3	38,8	10
Total	100	100	100	100

49. Le fait que le taux d'emploi féminin est élevé dans la tranche d'âge des 18 à 25 ans signifie qu'il y a beaucoup de nouveaux entrants de sexe féminin dans le marché de l'emploi. La proportion de femmes est plus faible dans le groupe d'âge

avancé, ce qui montre que les hommes exercent un emploi depuis plus longtemps. La proportion de femmes de plus de 60 ans qui ont un emploi est très faible.

Taux de chômage des hommes et des femmes

50. Comme on le montre dans le tableau 21, sur le total de demandeurs d'emploi enregistrés (2009-2012), les femmes représentent la plus grande partie avec 59,3%, contre 40,7% pour les hommes. Par contre, sur le total des demandeurs d'emplois placés, la proportion de femmes est plus faible, ne représentant que 44,9%.

Tableau 21

Demandeurs d'emplois enregistrés et placés par sexe et par année

Sexe	Demandeurs d'emplois enregistrés 2009-2013				Nombre	Pourcentage
	2009	2010	2011	2012		
Hommes	1 386	950	894	748	4 501	40,7
Femmes	2 420	1 192	1 203	993	6 570	59,3
Total	5 815	4 152	4 108	3 753	11 071	100
	Demandeurs d'emplois placés					
Hommes	667	408	830	348	2 850	55,1
Femmes	382	330	673	404	2 326	44,9
Total	1 049	738	1 503	752	5 176	100

Source : Ministère du travail et de la prévoyance sociale.

Pourcentage de femmes qui vont travailler à l'étranger

51. Les données issues du Ministère du travail et de la prévoyance sociale montrent qu'au cours de la période quadriennale (2009-2012), seules 2 646 personnes, dont 74,6 % étaient des femmes, ont officiellement migré pour travailler à l'étranger. Relativement parlant, la moyenne annuelle de 520 travailleurs et travailleuses qui migrent est statistiquement insignifiante.

Pourcentage de travailleuses et de travailleurs syndiqués

52. La Confédération nationale des travailleurs érythréens (CNTE) compte 21 245 membres enregistrés, dont 12 669 (59,6 %) sont des hommes et 8 576 (40,4 %) des femmes. Le nombre total des membres, hommes et femmes confondus, a généralement augmenté de 24,6 % en 2012 comparé à 2005.

Violence sexiste

53. Toutes les formes de violence sont condamnées par la société et des campagnes de sensibilisation sont organisées pour la combattre partout où elle se manifeste. Il n'a pas été fait état de violence sexiste sur les lieux de travail durant la période considérée. Toutefois, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu de harcèlement sexuel ou de violence sexuelle sur les lieux de travail.

Article 12

La santé

54. Comme dans l'éducation, la prestation de services préventifs et curatifs de santé a vu son champ s'élargir et sa qualité s'améliorer. La santé du public en général a connu des progrès sans précédent en raison de l'amélioration des conditions de vie et de la qualité des services sociaux assurés.

55. Les divers indicateurs qualitatifs de santé montrent que le pays a fait des progrès extraordinaires dans l'élimination ou la prévention de la mortalité et de la morbidité consécutives à des maladies contagieuses comme le paludisme, la polio, la rougeole, etc. Les maladies épidémiques sont devenues choses du passé.

56. En plus de la fourniture générale de services de santé au grand public, le Ministère de la santé a porté une attention spéciale à la santé et au bien-être de la mère et des enfants. Comme on le montre dans le tableau suivant, divers programmes de santé de la mère et de l'enfant ont été mis en place et ils donnent des résultats impressionnants.

Indicateurs quantitatifs

Tableau 22
Couverture ANCE 2010-2012

<i>Année</i>	<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage</i>
2010	85 718	57,2
2011	90 904	59,0
2012	83 199	52,6
2013	91 178	58,0

57. La couverture ANCE au cours des quatre dernières années a approché les 60 %. Compte tenu des barrières géographiques et des niveaux de développement économique des diverses régions et ethnies du pays, cette couverture est remarquable.

Tableau 23
Visite de planning familial 2009-2012

<i>Année</i>	<i>2010</i>		<i>2011</i>		<i>2012</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>%</i>	<i>Nombre</i>	<i>%</i>	<i>Nombre</i>	<i>%</i>
Première visite	36 019	4,8	26 759	3,5	27 081	3,4
Nouvelle visite	49 738		52 214		53 802	
Total	85 757		78 973		80 883	

58. Comme on le montre dans le tableau 31, les premières visites de planning familial ont marqué une baisse régulière durant les quatre dernières années (2009-

2012). Le nombre combiné des premières et des nouvelles visites s'est situé autour de 80 000.

59. Le tableau montre que les soins post-partum assurés dans les établissements de santé ont connu une augmentation impressionnante de 2009 à 2012 pour se maintenir aux alentours de 65 % durant cette période. Inversement, le taux de 6 heures de soins post-partum à domicile s'est maintenu à 10 %, voire au-dessous. Quant au taux de 6 jours de soins post-partum à domicile, il a marqué une tendance irrégulière pendant ces quatre ans. D'une manière générale, le tableau montre que la mise au monde d'enfants dans des établissements de santé a augmenté de manière régulière et que de moins en moins de femmes accouchent chez elles.

Tableau 24
Les soins post-partum 2010-2012

Année	2010		2011		2012	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
6 heures de soins PP dans un établissement de santé	1 427	4,4	22 077	60,6	24 258	65,2
6 jours de soins PP dans un établissement de santé	317	1,0	3 422	9,4	3 359	9,0
6 heures de soins PP chez soi	76	0,2	2 842	7,8	3 767	10,1
6 jours de soins PP chez soi	605	18,5	10 475	28,8	11 877	32

Tableau 25
Couverture nationale du service des accouchements 2010-2012

Année	2010		2011		2012	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Total accouchements	32,074	28,5	36,901	31,5	37,912	31
Naissances vivantes	31,851	99,3	35,880	97,2	56,853	97,2
Mortinatalité intrapartum	199	0,6	596	1,6	582	1,6
Mortinatalité antepartum	24	0,07	425	1,2	477	1,3
Mortinatalité intrapartum et antepartum	223	0,67	1,021	2,8	1,059	2,9
LBW	2 476	7,7	2 637	7,2	2 747	7,4
Total C/S	1 851	4,8	2 187	3,5	2 256	3,4
Décès maternel en établissements de santé	60	0,19	58	0,16	60	0,16
Décès néonataux en établissements de santé	111	0,4	126	0,4	215	0,6

60. Le tableau 25 donne l'état des accouchements dans les établissements de santé. Le nombre absolu et le pourcentage des accouchements survenus dans des établissements de santé à un niveau national a connu une augmentation constante,

faisant apparaître une augmentation du nombre d'accouchements de 8 766 en 2012 comparé à 2010.

61. En ce qui concerne les naissances vivantes et les mortinatalités, le tableau montre que le taux combiné de mortinatalités intrapartum et antepartum a augmenté pendant la période quadriennale (partant de 0,7 % en 2010 pour atteindre 3,3 % en 2012). Les mortinatalités intrapartum représentent la majorité des mortinatalités dans les établissements de santé.

62. Le taux de mortalité maternelle dans les établissements de santé a marqué une tendance à la baisse durant la période quadriennale (revenant de 0,19 % en 2010 à 0,15 % en 2012). Les mortalités néonatales dans les établissements de santé ont, elles aussi, baissé, sauf pour l'année 2012, qui a vu un quasi-doublement des cas par rapport aux années précédentes et ensuite.

Tableau 26

Les femmes dans la profession de santé 2012

S.N	Position	Nombre de membres du personnel			% Femmes
		Femmes	Hommes	Total	
1	Ministre	1	0	1	100
2	DG	0	2	2	0
3	Directeur	3	14	17	17,6
4	Chef de service	9	47	56	16,1
5	Spécialiste	11	42	53	20,8
6	Docteur	18	90	108	16,7
7	Technicien (niveau diplôme)	152	409	561	27,1
8	Licence (CLS, PHO, Pharmacie)	60	255	315	19
9	Personnels infirmiers (diplômés et titulaires)	561	755	1 316	42,6
10	Personnels infirmiers associés	1 948	1 053	3 001	64,9
	Total	2 763	2 667	5 430	50,9

63. Les femmes sont présentes à tous les niveaux de la profession sanitaire, sauf à celui de Directeur général. Le Ministre de la santé est une femme et les femmes constituent 50,9 % du personnel du Ministère. Pourtant, le tableau 26 montre que la majorité des employées se trouvent dans la catégorie des personnels infirmiers, avec 90,8 % du nombre total de femmes du ministère. Les femmes docteurs sont 16,7 % et les spécialistes 20,8 %.

64. Le Gouvernement n'a pas ménagé ses efforts pour améliorer la qualité et l'accès des services de santé pour les citoyens dans l'ensemble du pays. Outre l'expansion des équipements de prestations de services de santé, la main-d'œuvre engagée dans le secteur de la santé a augmenté année après année, résultat obtenu par la formation des divers professionnels dans le pays et l'appel à des professionnels expatriés.

65. Les trois principales causes de mortalité infantile (moins d'un an) en 2010 ont été la pneumonie grave, la septicémie et la malnutrition. En 2013, la pneumonie

grave et la septicémie ont continué à être les deux causes principales, la septicémie néonatale venant en troisième place.

66. Néanmoins, hormis les changements intermittents dans le classement de certaines causes d'une année sur l'autre, les dix causes majeures de mortalité parmi les moins d'un an en établissements de santé sont restées les mêmes, à savoir la pneumonie grave, la septicémie, la septicémie néonatale, la diarrhée et la déshydratation, la malnutrition, l'insuffisance pondérale à la naissance et l'hypoxie/asphyxie intra-utérine.

67. En 2010, la pneumonie grave et la septicémie représentaient 43 % des décès des moins d'un an. Les mêmes deux maladies en représentaient 36,2 % en 2012. D'une manière générale, le nombre de décès chez les moins d'un an était moins élevé en 2012 qu'en 2010.

68. Chez les moins de 5 ans, la pneumonie grave et la malnutrition étaient les principales causes de décès en 2010 comme en 2012. Pour ces deux années, ces deux causes représentaient 30 % des décès chez les moins de cinq ans.

69. Les autres causes de décès chez les moins de 5 ans étaient le marasme, la diarrhée et le kwashiorkor. À la différence des décès chez les moins d'un an, les maladies liées à la malnutrition prédominent dans les décès des moins de 5 ans.

70. La pratique générale des différentes méthodes de contraception comme le montre le tableau 37 indique une tendance à la baisse de 2010 à 2012. Par rapport à 2010, il y a eu une chute de 44,5% dans l'utilisation des contraceptifs en 2012.

71. La chute la plus significative dans l'utilisation des contraceptifs s'est produite dans les préservatifs masculins, dont le nombre d'utilisateurs est tombé de 15 136 en 2010 à 5 858 en 2012. Par contre, la pratique de l'injection est en hausse. La raison de cette tendance n'est pas explicable, mais elle peut être due à un comportement de relâchement suite au recul du VIH/sida dans le pays.

72. D'après l'enquête sur la population et la santé en Érythrée (EPHS 2010), l'utilisation de tous moyens de contraception chez les femmes de 15 à 49 ans a été de 5,5 %, dont 4,7 % utilisaient les méthodes modernes. La pratique de toutes méthodes de contraception chez les femmes mariées était de 8,0 %. Près d'un tiers (31,6 %) des femmes non mariées sexuellement actives pratiquent une forme quelconque de contraception.

Tableau 27

Répartition des cas de cancer chez les femmes par type de cancer

Type	2010	2011	2012	Total
Néoplasme malin du sein	232	235	219	686
Néoplasme malin du col de l'utérus	94	108	111	313
Néoplasme malin d'autres parties de l'utérus	45	32	16	93
Néoplasme bénin du sein	174	164	161	499
Léiomyome de l'utérus	522	699	631	1 852

73. Le néoplasme malin du sein a été le type dominant du cancer chez les femmes tout au long de la période 2010-2012. Venait ensuite le néoplasme malin du col du

l'utérus, suivi par le néoplasme malin d'autres parties de l'utérus et le léiomyome de l'utérus. L'incidence total annuel du cancer chez les femmes pendant la période considérée a reculé, pour tomber à 352 cas enregistrés en 2012. Le Ministère de la santé s'emploie à freiner l'incidence de cette maladie mortelle et il a entrepris d'établir un centre de traitement du cancer dans le pays.

Tableau 28
Cas relatifs à l'avortement

Type	2010	2011	2012	Total
Avortement spontané sans complications	1 077	1 328	1 233	3 638
Avortement risqué	1 615	1 629	1 342	1 342
Avortement spontané compliqué avec infection	2 806	3 179	2 968	2 968
Soins d'avortement avec réception de contraceptifs	5	278	325	608
Avortement médical	93	35	36	164
Autres cas de grossesse finissant en avortement	793	740	532	2 065
Total	8 399	9 200	8 448	26 047

74. Comme le montre le tableau 39, les cas annuels d'avortement dans les services de santé ont également marqué une baisse, surtout depuis 2011. Le type majeur d'avortement pour toute la période a été un avortement compliqué spontané avec infection, suivi par l'avortement risqué.

75. Comme on l'a déjà dit, les lois érythréennes ne permettent pas l'avortement, sauf pour raisons de santé, pour cause d'inceste, de viol et de grossesse de mineures. C'est pourquoi les cas susmentionnés étaient des cas de nature médicale traités dans des établissements de santé.

Tableau 29
Taux d'incidence du VIH et des IST dans l'enquête de surveillance du poste-sentinelle d'ANC Érythrée

Année	VIH/sida	IST
2009	1,31	0,62
2010	0	0
2011	0,89	0,24
2012	0	0

Source : -Enquête de surveillance du poste-sentinelle d'ANC, 2007, 2009, 2011.

À noter que le taux d'incidence est évalué tous les deux ans.

76. Le taux d'incidence du VIH/sida en Érythrée est revenu de 1,31 % en 2009 à 0,89 % en 2011. Comme on l'évalue tous les deux ans, ce taux doit avoir encore baissé en 2013. Mais, comme on l'indique ci-dessus, le processus d'évaluation n'est

pas parvenu à son terme. Les progrès réalisés dans la réduction de l'incidence du VIH/sida en Érythrée sont encourageants.

77. En ce qui concerne les infections sexuellement transmises (IST), les cas annuels se situent entre 4 000 et 5 000. Aucune tendance n'est discernable dans un sens ou dans l'autre, mais l'incidence, quelle qu'elle soit, est gérable et des efforts sont faits pour l'atténuer, sinon la réduire à son niveau le plus bas.

Tableau 30

Proportion de cas de séropositivité chez les femmes enceintes inscrites à l'ANC

<i>Années</i>	<i>Femmes enceintes soumises au test de VIH</i>	<i>Nombre de cas positifs</i>	<i>Pourcentage de séropositives</i>
2009	48 437	320	0,66
2010	52 205	318	0,61
2011	66 986	295	0,44
2012	61 874	297	0,48

Source : Rapports sur le programme national de lutte contre le sida.

78. Le taux de femmes enceintes séropositives est resté inférieur à 1 % au cours des cinq dernières années. Celles qui ont été déclarées positives reçoivent gratuitement un traitement ART indépendamment du compte de CD4 afin d'éliminer la transmission maternelle du VIH. Ceci est très encourageant et témoigne de la campagne menée résolument par le Gouvernement contre l'épidémie. Sur plus de 60 000 femmes enceintes ayant subi chaque année le test de dépistage du VIH, 300 seulement se sont révélées séropositives.

Tableau 31

Proportion de séropositivité chez les femmes enceintes soumises au test volontaire de traitement et de soins ou VCT

<i>Années</i>	<i>Total des visites de VCT</i>	<i>Séropositives</i>	<i>Pourcentage</i>
2009	86 285	1 941	2,25 %
2010	73 685	1 488	2,02 %
2011	77 008	1 353	1,77 %
2012	76 292	1 060	1,39 %

Source : Rapports sur le programme national de lutte contre le VIH.

79. Ici encore on note que les visites de VCT ont généralement augmenté durant la période considérée. Le taux d'incidence des cas de séropositivité parmi celles qui ont subi le test a chuté de 2,02 % en 2009 à 1,39 % (moins de 100) en 2012, tendance régulièrement à la baisse. Les réalisations dans le combat contre le VIH/sida sont grandes.

Excision

80. Les conclusions de l'EPHS 2010 montrent que 91 % des Érythréennes ont entendu parler de la proclamation interdisant l'excision. Soixante-dix-sept pour cent d'entre elles et 82 % des hommes pensent que l'excision ne présente aucun avantage.

81. On pense que la pratique de l'excision a très fortement baissé ces dernières années. En 2002, 9 femmes sur 10 (89 %) avaient subi cette opération, en légère baisse par rapport aux 95 % de 1995. En 2010, l'incidence de l'excision chez les 15 à 19 ans se situait autour de 68,8 %, 93,1 % des 45 à 49 ans ayant subi cette opération, ce qui montre qu'avec le temps l'excision recule chez les jeunes.

82. Le pourcentage de femmes qui ont entendu parler de la proclamation relative à l'excision est légèrement plus faible parmi les 15 à 19 ans, qui est de 86,3 %, alors qu'il dépasse 90 % chez les 29 à 49 ans. Le pourcentage de femmes qui ont fait état d'activités hostiles à l'excision dans la région est plus élevé chez les 45 à 49 ans (64,6 %) et plus faible chez les 15 à 19 ans (51,3 %).

83. La campagne anti-excision menée par l'UNFE et autres partenaires, qui a culminé en 2007 avec la promulgation de la loi interdisant l'excision et l'introduction d'un dispositif novateur pour donner force à la proclamation du Gouvernement. Un comité chargé des mesures d'exécution a, au cours des quatre dernières années, traduit 144 praticiens de l'excision devant les tribunaux.

84. De loin la plus grande organisation dispensatrice de services de santé du pays est le Ministère de la santé, qui regroupe 87,8 % de tous les professionnels de la santé. Les organisations du secteur privé viennent ensuite avec 5 %, suivies par l'ECS et l'IND, qui entrent, respectivement, pour 3,2 % et 2,3 %.

85. Le pays compte en tout 143 médecins et chirurgiens qualifiés. Pour une population estimative de 3,2 millions de personnes, il y a en moyenne un médecin pour 22 377 personnes. Malgré de rapides améliorations, cela représente toujours une lourde charge. Le Gouvernement s'est résolument appliqué à doter les institutions locales des moyens de former des docteurs en médecine à la mesure des besoins du pays. Fin 2012, environ 56 docteurs en médecine sont sortis de l'école de médecine Orotta d'Asmara. Le Collège des sciences de la santé est engagé dans la formation des divers professionnels de la santé.

Article 13

Vie économique et sociale

86. Le Gouvernement de l'État d'Érythrée renvoie à ce qu'il a dit dans les précédents rapports sur des questions concernant les droits constitutionnels, politiques et juridiques des femmes dans le domaine économique et social dans le cadre de sa stratégie globale de lutte contre la pauvreté des femmes. C'est pourquoi il ne sera question dans le présent rapport que des progrès réalisés dans les domaines pertinents.

87. La fourniture de crédit par le Programme d'épargne et de microcrédit mis en place par le Gouvernement dans les six régions administratives constitue un tremplin permettant d'aider les femmes à établir des petites et moyennes entreprises

et à améliorer leur situation économique et celle de leur famille. La participation des femmes à cette formule a été encourageante.

88. Il y a en outre d'autres programmes de microcrédit mis en place par diverses institutions, et ceux-ci ciblent particulièrement les femmes. Cela comprend le programme de l'UNFE, du Ministère des administrations locales, du Ministère du travail et de la prévoyance sociale, de la Confédération nationale des travailleurs érythréens et de certaines administrations locales dans certaines régions. Le tableau 32 donne un exemple de ces programmes dans la région administrative du Sud.

Tableau 32
Système d'épargne et de microcrédit de la zone Sud

<i>Année</i>	<i>Clientes</i>	<i>Clients</i>	<i>Total clients</i>	<i>% féminin du total</i>
2010	14 642	10 535	25 177	58,1
2011	12 717	8 910	21 627	58,8
2012	12 448	8 531	20 979	59,3
Total	52 435	36 466	88 901	59,0

89. Comme le montre le tableau 45, la majorité des bénéficiaires du système d'épargne et de microcrédit dans la région Sud sont des femmes. Leur taux de participation n'a cessé de croître au cours des quatre dernières années.

Activités récréatives

90. La participation féminine aux sports et autres activités culturelles récréatives augmente progressivement. Il n'y a pas d'activité sportive à laquelle les femmes ne prennent une part active, et cela non seulement dans les sports eux-mêmes, mais aussi dans les organismes de gestion comme les fédérations et les comités. Le tableau 46 montre la part que prennent les femmes dans la fédération nationale érythréenne de football.

91. Chaque fédération sportive compte sept chefs du service administratif, dont un siège est réservé aux femmes, celles-ci ayant la possibilité de présenter leur candidature pour les six autres. En outre, un comité de femmes siège dans la commission nationale des sports. Il s'agit d'étudier et d'encourager les femmes à participer aux activités sportives. Il y a aussi une femme parmi les membres du Comité olympique.

92. Le tableau 33 montre la participation des femmes dans les diverses équipes sportives. Si l'écrasante majorité d'entre elles participe au football, qui est le sport le plus populaire du pays, elles ont en fait part à tous les sports sans exception, chose impensable il y a seulement quelques années et qui témoigne du fait que les femmes progressent dans toutes les sphères de la vie.

Tableau 33
Participation des femmes à diverses activités sportives

<i>Dans l'ordre</i>	<i>Type de sports</i>	<i>Nombre de femmes</i>	<i>Total</i>	<i>% de femmes</i>
1.	Football	7 580	47 754	15,9 %
2.	Athlétisme	250	1 325	18,9 %
3.	Cyclisme	254	1 778	14,3 %
4.	Basketball	200	940	21,3 %
5.	Volleyball	205	1 148	17,9 %
6.	Tennis	50	310	16,1 %
7.	Badminton	190	585	48,1 %
8.	Tennis de table	300	2 175	13,8 %
Total		9 029	56 015	16,1 %

Beaux-arts

93. Les données qui existent sur la participation des femmes aux différentes activités relatives aux beaux-arts sont dispersées et rares, mais les femmes sont présentes dans tous les domaines qui s'y rapportent. Cela comprend notamment l'artisanat, la haute couture, la musique, le théâtre, la peinture, la création et la direction de films.

Article 14 Les femmes dans les zones rurales

94. Les gains de subsistance des femmes des zones rurales ne cessent de s'améliorer suite à plusieurs interventions dont fait l'objet l'ensemble du pays. Traditionnellement, les femmes rurales ont été socialement et économiquement désavantagées et contraintes de supporter d'horribles conditions de vie. Mais la construction de routes, la mise en place de services de santé, l'éducation, l'adduction d'eau, l'électrification, les moulins à farine et autres services de base qui ont fait leur apparition dans l'ensemble du pays ont apporté des changements drastiques dans la qualité de vie des rurales et de leurs familles.

95. Les facilités de crédit proposées par les diverses institutions déjà mentionnées rendent les femmes économiquement et socialement plus autonomes. Elles sortent de leurs engagements de reproduction routinière pour participer à diverses activités économiques comme le commerce, l'horticulture, l'exploitation laitière, l'embouche animale et beaucoup d'autres petites entreprises. Il faut savoir que la majorité des systèmes de crédit s'adressent aux femmes rurales.

96. Le Ministère de l'agriculture s'est, durant les quatre dernières années (2009-2012), employé à former les femmes à la construction de poêles à forte intensité énergétique. Ainsi, environ 39 709 femmes rurales ont été formées aux techniques de fabrication de poêles moins consommateurs de combustible. La fabrication des poêles permet aux femmes de consacrer moins de temps et d'énergie à la recherche de bois de feu, ce qui est bon pour leur santé en ce qu'elles sont ainsi moins

exposées à la fumée et bon également pour l'environnement dont cela réduit la dégradation.

97. Par ailleurs, le Ministère a assuré aux rurales des formations en production céréalière, en horticulture, en protection des sols et des eaux, en élevage de bétail et en économie domestique afin de les aider à mieux gérer leur agriculture et leurs activités domestiques. Les coopératives d'agricultrices font leur apparition en production horticole dans de nombreux villages.

Tableau 34

Femmes rurales formées à l'acquisition de diverses compétences par rapport aux hommes

Type de formation	2010	2011	2012	Total
1. Fabrication de poêles sans fumée économes en énergie (Adhanet)	10 484	7 017	10 708	28 209
2. Production et protection céréalière	921	254	459	1 634
3. Horticulture	102	152	105	359
4. Préservation des sols et des eaux	350	461	670	1 481
5. Élevage	1 241	713	320	2 274
6. Économie ménagère	459	395	450	1 304
7. Total	13 557	8 992	12 712	35 361

Source : Rapport du Ministère de l'agriculture, 2013.

Tableau 35

Employés du Ministère de l'agriculture par sexe et titre universitaire

SN	Titre universitaire	Total	Femmes	% Femmes
1.	PhD	1	0	0,00
2.	MSc	55	2	3,64
3.	DVM	11	1	9,09
4.	Licence	553	55	9,95
5.	Diplôme	964	239	24,79
6.	Certificat	2 351	1 180	50,19
	Total	3 935	1 477	37,5

98. Comme le montre le tableau 35, les femmes forment 37,5 % du total des employés du Ministère. Toutefois, la majorité se trouvent dans les échelons inférieurs des titres universitaires, à savoir celui de certificat et au-dessous. Les détenteurs de titres supérieurs sont toujours en majorité des hommes.

Tableau 36
Formation du personnel du Ministère de l'agriculture par sexe

Type de formation	2009		2010		2011		2012	
	M	F	M	F	M	F	M	F
1. Ressources animales	195	72	NC	NC	1	0		
2. Sciences végétales	189	33	NC	NC	1	32		
3. Gestion des ressources naturelles	260	76	NC	NC	1	23		
4. Service de vulgarisation	78	19	NC	NC	0	0		
5. Développement communautaire	0	0	NC	NC	0	0		
6. Administration et Fin.	35	4	NC	NC	39	60		
7. Total	757	204	NC	NC	42	115		
8. %		2,2						73,2

99. Le Ministère a également assuré une formation à ses employés afin d'accroître leurs compétences professionnelles. Comme l'indique le tableau 50, l'attention se porte de plus en plus sur le fait que le ministère prévoit de renforcer les compétences de son personnel féminin. Parti de 31,2 % en 2010, le taux des inscriptions aux formations s'est élevé à 73,2 % en 2012. Comme les données disponibles sont intermittentes, cependant, on peut se demander si ce niveau de participation pourra se maintenir.

Approvisionnement en eau

100. Selon EPHS 2010, la consommation rurale d'eau issue de canalisations publiques a doublé depuis EDHS 2002. Plus d'un tiers des ménages ruraux a accès à des robinets publics et 23 % à des eaux de surface. Au total, six ménages érythréens sur dix ont accès à une source d'eau améliorée, les chiffres correspondants pour les ménages urbains et ruraux étant, respectivement, de 73 et 50 %.

101. En 2012, l'accès à une eau salubre en milieu rural est de 71 %, contre 88,8% en milieu urbain. Ceci montre que par suite de toute l'attention portée par le Gouvernement au développement des zones rurales, l'approvisionnement de ces zones en eau non polluée et salubre est proche de ce qu'il est dans les centres urbains, ce qui a fortement contribué à l'amélioration de la santé de la population rurale.

Accès des ménages à la lumière solaire

102. Le Ministère de l'énergie et des mines s'est employé à promouvoir l'utilisation d'une énergie renouvelable dans le pays. Il a entrepris de développer les initiatives en cours concernant l'utilisation de l'énergie solaire et éolienne à diverses fins ménagères, comme l'éclairage et le pompage de l'eau.

103. Le Ministère a, en collaboration avec des partenaires locaux et internationaux, fait construire et distribuer, entre 2009 et 2012, quelque 91 000 poêles moins émetteurs de fumée et d'un bon rendement énergétique dans les zones rurales

d'Érythrée. Ceci ne contribue pas seulement à l'amélioration des conditions de vie des rurales; on lui doit aussi l'amélioration de la santé et du bien-être de l'ensemble des ménages. La distribution de ce poêle a beaucoup fait pour réduire la consommation de carburant issu de la biomasse et pour la préservation de la couverture végétale fortement dégradée du pays.

Les femmes rurales et l'accès à la terre

Tableau 37

Terres distribuées aux hommes et aux femmes chefs de famille 2009-2012

	<i>Catégorie foncière</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Total</i>	<i>% de femmes</i>
1.	Terre constructible	5 320	10 540	15 860	33,5
2.	Agriculture commerciale	75	376	451	16,6
3.	Entreprises commerciales	305	1 068	1 373	28,6
	Total	5 700	11 984	17 684	32,2

104. Les femmes qui sont chefs de ménage ont 32,2 % d'accès à une terre consacrée à diverses fins durant la période quadriennale. Comparé aux autres, le plus faible taux d'accès des femmes à la terre était à des fins d'agriculture commerciale. Ceci dépend de la capacité entrepreneuriale de la femme à investir dans une agriculture commerciale.

Assistance aux orphelins

Tableau 38

Nombre d'orphelins et de familles d'accueil aidés par l'IGA

<i>Année</i>	<i>Nombre d'orphelins réunis avec des familles d'accueil</i>			<i>Nombre de familles d'accueil aidées par l'IGA</i>			<i>Montant d'ERN décaissés</i>
	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Total</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Total</i>	
2010	755	838	1 593	425	139	564	11 341 302,00
2011	288	327	615	162	60	222	4 420 150,00
2012	635	680	1 315	396	46	442	9 117 750,00
Total	1 678	1 845	3 523	983	245	1 228	24 879 202,00

Source : Ministère du travail et de la prévoyance sociale.

105. Le Ministère du travail et de la prévoyance sociale, qui est l'instance gouvernementale chargée du bien-être et de la sécurité sociale du peuple érythréen, a mis en œuvre plusieurs programmes visant à venir en aide aux éléments de population désavantagés comme les orphelins et les handicapés. Dans les efforts qu'il déploie pour réadapter et réintégrer les orphelins, le Ministère s'est, pendant les quatre dernières années (2009-2012), dépensé pour permettre à 5 426 orphelins, dont 2 621 (48,3 %) étaient de sexe féminin, de s'unir à des familles d'accueil. La

majorité des familles d'accueil (79,5 %) qui ont reçu une aide avaient une femme à leur tête.

Tableau 39

Nombre d'enfants désavantagés et d'enfants des rues ayant reçu du matériel scolaire par sexe

Année	Nombre d'enfants désavantagés et d'enfants des rues assistés		
	Filles	Garçons	Total
2010	1 785	1 886	3 671
2011	1 778	2 021	3 799
2012	1 711	2 022	3 733
Total	5 274	5 929	11 203

Source : Ministère du travail et de la prévoyance sociale.

106. Parallèlement aux mêmes responsabilités d'ordre humanitaire, le MTPS a permis en moyenne à quelque 3 650 enfants désavantagés et enfants des rues de poursuivre leur éducation par l'offre de matériel scolaire. Le tableau 40 montre que 47,0 % des enfants désavantagés auxquels le ministère a apporté une aide par la fourniture de matériel scolaire étaient des filles.

Tableau 40

Enfants désavantagés et enfants des rues ayant reçu de l'argent pour l'achat d'uniformes et de manuels scolaires

Année	Nombre d'enfants assistés			Dépenses en ERN
	Filles	Garçons	Total	
2010	1 374	2 038	3 412	1 018 960,00
2011	2 828	3 110	5 938	1 728 870,00
2012	1 388	1 642	3 030	999 900,00
Total	5 590	6 790	12 380	3 747 730,00

Source : MTPS.

107. Outre par la fourniture de matériels scolaires, le MTPS est venu en aide aux enfants désavantagés au moyen d'une aide monétaire pour leur permettre de s'acheter des uniformes et des manuels scolaires.

108. Le Ministère encourage les communautés à prendre part aux programmes de protection sociale sous tous leurs aspects et il met en œuvre ses programmes avec le concours d'agents communautaires bénévoles, notamment dans les zones rurales, qui sont en tout 2 749, dont 26,1 % de femmes.

109. Le Ministère vient pleinement en aide à 5 457 personnes souffrant de handicaps divers par l'apport de moyens de subsistance en espèces ou leur prise en charge dans des centres institutionnalisés. Environ 83,5 % des personnes handicapées assistées sont de sexe féminin.

Tableau 41
Personnes handicapées recevant des appareils orthopédiques

<i>Année</i>	<i>Sexe</i>		<i>Total</i>
	<i>Sexe F</i>	<i>Sexe M</i>	
2010	341	1 719	2 060
2011	591	1 100	1 691
2012	630	1 020	1 650
Total	1 562	3 839	5 401

Source : MTPS, 2014.

110. Pour accroître la mobilité des personnes handicapées, le Ministère organise des ateliers d'orthopédie dans lesquels des appareils et des prothèses sont fabriqués et attribués gratuitement à ceux qui en ont besoin. En outre, le Ministère importe des chaises roulantes, des béquilles et autres matériels de soutien. Comme le montre le tableau 41, 70,6 % des bénéficiaires sont de sexe féminin.

111. Dans le but d'aider les diverses catégories de population désavantagées à devenir économiquement autonomes, le MTPS a attribué des prêts pour investissement en petites et moyennes entreprises. Au cours des quatre dernières années (2009-2012), le ministère a distribué 137,5 millions d'ERN sous formes de prêts/crédit, dont 24,2 % des bénéficiaires étaient des femmes.

Article 15

Capacité juridique en matière civile

112. Le Gouvernement de l'État d'Érythrée renvoie à son précédent rapport concernant l'égalité de droits juridiques assurée aux deux sexes. Les femmes ont la possibilité de se défendre en matière civile et en matière pénale.

113. Au cours des quatre dernières années, 302 femmes ont eu la possibilité de porter plainte devant les tribunaux pour agressions sexuelles subies durant la période 2009-2012. Les motifs invoqués concernaient notamment le viol, outrage sexuel et séduction, adultère et bigamie. Le cas le plus flagrant était la bigamie. Environ 4 000 femmes se sont adressées au service des consultations de l'Union nationale des femmes d'Érythrée pour demander conseil concernant des questions de droit familial, comme celles de pension alimentaire et d'entretien d'enfants.